



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Plan d'action de la Confédération pour encourager le sport

Rapport du Conseil fédéral en réponse à la motion
13.3369 de la CSEC-CN du 2 mai 2013

26 octobre 2016

Condensé

Contexte

Le 2 mai 2013, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) du Conseil national a déposé la motion suivante (13.3369):

«Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à l'Assemblée fédérale, sur la base de la loi sur l'encouragement du sport, un projet visant à promouvoir concrètement le sport de masse, la relève sportive et le sport de haut niveau, ainsi que de proposer la mise en œuvre d'une sélection de projets issus du concept DIP (durabilité, innovation et pérennité – hormis les Jeux olympiques). Les moyens financiers font partie intégrante de ce projet.»

Le 26 septembre 2013, le Conseil national a adopté la motion par 169 voix pour et 5 voix contre. Le 5 mars 2014, le Conseil des Etats a lui aussi approuvé la motion à l'unanimité (40 voix pour).

Plan d'action de la Confédération pour encourager le sport

Dans l'optique de la mise en œuvre de la motion, une vue d'ensemble conceptuelle et financière portant sur l'avenir de l'encouragement du sport par la Confédération et comprenant un concept concernant le sport populaire, un concept concernant la relève et le sport d'élite et un concept concernant les infrastructures sportives a été élaborée.

En se basant sur ces concepts, le Conseil fédéral a pris diverses mesures visant à encourager le sport de manière ciblée. Il a notamment érigé en priorités l'augmentation de l'aide financière accordée à Jeunesse+Sport ainsi que la rénovation et la construction de diverses infrastructures sur les sites de Macolin et de Tenero. Ces mesures et leurs conséquences financières sont exposées dans le présent «Plan d'action de la Confédération pour encourager le sport».

Concept concernant le sport populaire

En comparaison internationale, la promotion du sport populaire en Suisse est d'un niveau remarquable. Cependant, les programmes et les outils existants ne répondent pas suffisamment à l'évolution de la société et aux défis qu'elle pose. Pour rendre l'encouragement du sport populaire par la Confédération encore plus efficient – et efficace –, il convient d'adapter de manière ponctuelle ou de développer, le cas échéant, les outils de promotion existants.

L'objectif de la promotion du sport populaire est d'augmenter l'activité physique et sportive de l'ensemble de la population. Compte tenu des défis démographiques, il s'agit de faire prendre conscience de la nécessité de pratiquer un sport «tout au long de la vie» et d'inciter les personnes trop sédentaires à pratiquer une activité physique ou sportive sans tomber pour autant dans une politique paternaliste. En ce sens, le sport populaire se veut «sport pour tous». Cela signifie que l'encouragement du sport populaire touche toutes les catégories de population.

Les principaux champs d'action du sport populaire sont la santé, la formation, la cohésion sociale, l'économie et le tourisme. Le concept concernant le sport populaire pointe les domaines dans lesquels des mesures s'imposent.

Concept concernant la relève et le sport d'élite

Partant du constat que la relève et le sport d'élite jouent un rôle clé dans le développement général du sport, le concept éponyme pointe la nécessité d'agir dans

différents domaines: promotion des sportifs et des entraîneurs, soutien des fédérations sportives ainsi que modernisation et développement des infrastructures (les installations sportives ne doivent pas seulement satisfaire aux exigences de la relève et du sport d'élite, mais aussi être rendues accessibles aux sportifs).

La relève et le sport d'élite ont pour corollaire l'éducation physique, qui transmet d'importantes valeurs positives, promeut un style de vie sain et permet aux jeunes de s'épanouir, tant au plan sportif que personnel. Ils renforcent la cohésion sociale, forgent l'identité nationale et donnent une visibilité internationale à la compétitivité nationale. Les sportifs de haut niveau titrés sont des modèles pour la jeunesse et ils contribuent au rayonnement de la Suisse à l'étranger.

S'imposer dans les compétitions sportives internationales nécessite toutefois des efforts toujours plus importants. Au cours des dernières années, la Suisse a accusé une nette perte de compétitivité. Si les mesures d'encouragement ne sont pas renforcées, il est évident que le retard de la Suisse en matière de relève et de sport d'élite s'accroîtra et que sa compétitivité continuera de s'effriter.

Pour sécuriser la compétitivité de la relève et du sport d'élite suisses sur la scène internationale, des mesures supplémentaires doivent être prises. La Confédération, les cantons et les communes sont tenus d'intensifier leurs efforts, avec les acteurs du sport de droit privé. Le concept de la Confédération concernant la relève et le sport d'élite présente les améliorations qui pourraient être apportées aux conditions-cadre de la relève et du sport d'élite suisses, notamment grâce à une coordination efficace des mesures dans ce domaine.

Concept concernant les infrastructures sportives

Pour être efficace, l'encouragement du sport doit reposer sur des infrastructures modernes. Ces dernières années, les attentes envers les infrastructures de formation et d'entraînement ont sensiblement évolué. En comparaison internationale, les infrastructures existantes à Macolin et à Tenero n'y répondent encore que difficilement. Des conflits d'utilisation entre les différents groupes de clients et les sports compliquent leur gestion.

Le besoin de rénovation complète et de nouveaux investissements concerne principalement les domaines suivants: lieux de formation et d'entraînement, salles de cours, diagnostic de la performance, récupération, logements et bureaux. En outre, un agrandissement et une rénovation des infrastructures existantes visant à les rendre accessibles tout au long de l'année (football, natation, tennis) permettrait d'accroître leur taux d'utilisation, en hiver notamment.

Le concept concernant les infrastructures sportives montre quels investissements doivent impérativement être réalisés dans les installations sportives et les bâtiments d'exploitation de la Confédération pour que l'encouragement du sport populaire et du sport d'élite puisse s'effectuer dans de meilleures conditions.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Contexte | 5 |
| 2. Encouragement du sport par la Confédération | 5 |
| 2.1 Principes | 5 |
| 2.2 Défis | 6 |
| 3. Vue d'ensemble de l'encouragement du sport par la Confédération | 6 |
| 3.1 Organisation des travaux | 6 |
| 3.2 Concepts | 7 |
| 3.2.1 <i>Concept concernant le sport populaire</i> | 7 |
| 3.2.2 <i>Concept concernant la relève et le sport d'élite</i> | 8 |
| 3.2.3 <i>Concept concernant les infrastructures sportives</i> | 9 |
| 3.3 Conditions-cadre financières de l'encouragement du sport par la Confédération | 10 |
| 3.3.1 <i>Résultat de l'analyse des besoins</i> | 10 |
| 3.3.2 <i>Evaluation de politique sportive</i> | 10 |
| 4. Priorités d'action pour la Confédération et mise en œuvre | 11 |
| 4.1 Processus en deux phases | 11 |
| 4.2 Mesures 2017-2023 | 11 |
| 4.2.1 <i>Sport populaire</i> | 11 |
| 4.2.2 <i>Relève et sport d'élite</i> | 12 |
| 4.2.3 <i>Infrastructures sportives</i> | 12 |
| 4.3 Mesures à partir de 2024 | 13 |
| 4.3.1 <i>Sport populaire</i> | 13 |
| 4.3.2 <i>Relève et sport d'élite</i> | 13 |
| 4.3.3 <i>Infrastructures sportives</i> | 14 |
| 5. Conséquences financières | 14 |
| 5.1 Mesures 2017-2023 | 14 |
| 5.2 Mesures à partir de 2024 | 15 |

1. Contexte

Le 2 mai 2013, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) du Conseil national a déposé la motion suivante (13.3369):

«Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à l'Assemblée fédérale, sur la base de la loi sur l'encouragement du sport, un projet visant à promouvoir concrètement le sport populaire, la relève sportive et le sport de haut niveau, ainsi que de proposer la mise en œuvre d'une sélection de projets issus du concept DIP (durabilité, innovation et pérennité – hormis les Jeux olympiques). Les moyens financiers font partie intégrante de ce projet.»

Le 26 septembre 2013, le Conseil national a adopté la motion par 169 voix pour et 5 voix contre. Le 5 mars 2014, le Conseil des Etats a lui aussi approuvé la motion à l'unanimité (40 voix pour).

Dans l'optique de la mise en œuvre de la motion, le Conseil fédéral a chargé le DDPS d'établir une vue d'ensemble conceptuelle et financière portant sur l'avenir de l'encouragement du sport par la Confédération. Il a notamment exigé un concept sur le sport populaire, un concept sur la relève et le sport d'élite et un concept sur les installations sportives qui traite du développement des centres de sport de Macolin et de Tenero ainsi que d'un éventuel centre national de sports de neige.

Une procédure de consultation concernant cette vue d'ensemble a été menée durant l'été 2015. Le 25 mai 2016, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la procédure et a chargé le DDPS de rédiger un rapport à l'attention du Parlement contenant un plan d'action pour l'encouragement du sport et les trois concepts susmentionnés (concept concernant le sport populaire, concept concernant la relève et le sport d'élite et concept concernant les infrastructures sportives).

Dans l'optique de mettre en œuvre ces concepts, le Conseil fédéral a pris diverses mesures pour encourager le sport de manière ciblée avec, comme priorités, l'attribution de moyens supplémentaires pour le programme Jeunesse+Sport et le développement des infrastructures sportives de Macolin et de Tenero. Ces mesures et leurs conséquences financières sont exposées dans le présent «Plan d'action de la Confédération pour encourager le sport».

Le présent plan d'action montre comment le Conseil fédéral entend mettre en œuvre le mandat que lui a confié le Parlement, compte tenu de la marge financière limitée que lui laisse le budget fédéral.

2. Encouragement du sport par la Confédération

2.1 Principes

Les mesures prises jusqu'à présent par la Confédération en matière d'encouragement du sport ont globalement fait leurs preuves. Ce constat s'applique aussi bien au sport populaire qu'au sport d'élite. La Confédération a créé un modèle efficace pour l'encouragement du sport chez les enfants et les adolescents, en particulier à travers son programme Jeunesse+Sport. Depuis 1972, des aides financières sont accordées aux fédérations sportives qui proposent des activités sportives pour les enfants et les adolescents. La forte hausse du nombre de participants observée ces dernières années montre clairement que des programmes d'encouragement ciblés des pouvoirs publics peuvent faire augmenter la pratique sportive.

L'Office fédéral du sport OFSPO est, au sein de l'administration fédérale, le centre de compétences national pour l'encouragement du sport et de l'activité physique. La réunion de différentes fonctions et institutions sous un même toit permet des synergies

dans des domaines tels que l'encouragement du sport dans le cadre de Jeunesse+Sport, l'exploitation de centre de sport de Macolin et de Tenero, la formation et la recherche à la Haute école fédérale de sport de Macolin ainsi que la conduite de la politique du sport de la Confédération. Les connaissances et les expériences acquises à différents niveaux peuvent ainsi être mises à profit pour influencer de manière positive le comportement de la population en matière d'activité physique et sportive.

2.2 Défis

L'état actuel de l'encouragement du sport et les défis qu'il posera sont détaillés à la fois dans le concept concernant le sport populaire et dans le concept concernant la relève et le sport d'élite. L'actuel modèle d'encouragement du sport sera globalement poursuivi.

L'encouragement du sport populaire par la Confédération restera donc focalisé, à l'avenir, sur les enfants et les adolescents. Cela implique, d'une part, d'évaluer en continu l'efficacité des mesures d'encouragement dans une société en constante mutation, d'autant que le cadre social et étatique évolue en permanence, aussi bien dans le domaine préscolaire que dans celui de l'enseignement obligatoire ou facultatif. D'autre part, au vu du vieillissement croissant de la population, la question se pose de savoir comment encourager les personnes âgées à rester physiquement actives jusqu'à un âge avancé.

La relève et le sport d'élite jouent un rôle encore plus important que le sport populaire dans le développement général du sport. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour sécuriser la compétitivité de la relève et du sport d'élite suisses sur la scène internationale. Ainsi s'agit-il d'améliorer les conditions-cadre dans ce domaine à travers des mesures efficacement coordonnées à tous les niveaux de l'Etat et avec le concours du secteur privé. L'encouragement de la relève en particulier, doit être renforcé de manière ciblée, en tant que passerelle entre le sport populaire et la relève et le sport d'élite.

3. Vue d'ensemble de l'encouragement du sport par la Confédération

3.1 Organisation des travaux

Les concepts commandés par le Conseil fédéral ont été élaborés dans le cadre d'un vaste processus participatif. Les travaux de conception visaient à collecter les connaissances des différentes organisations et institutions dans le domaine de l'encouragement du sport. Sur la base de ces connaissances, une analyse de l'état actuel a été effectuée et des projections sur l'état souhaité ont été faites. Des organisations du sport populaire, de la relève et du sport d'élite, de la santé, de la formation, de l'industrie des loisirs ainsi que des représentants des cantons, des communes et des services spécialisés de l'administration fédérale ont participé à ces travaux.

Pour revenir sur l'origine du projet, des travaux préliminaires avaient été engagés pour préparer le concept de la Confédération concernant l'encouragement de la relève et du sport d'élite dans la perspective de la candidature aux Jeux olympiques d'hiver Suisse 2022 qui a finalement échoué (rejetée par le canton des Grisons lors de la votation du 3 mars 2013). La motion CSEC-CN 13.3369 déposée dans ce contexte a élargi le champ d'action en donnant mandat au Conseil fédéral d'élaborer un projet d'encouragement concret aussi bien pour la relève et le sport d'élite que pour le sport populaire.

Selon le principe de la subsidiarité de l'encouragement du sport par l'Etat, l'objectif était d'harmoniser le contenu des trois concepts et de clarifier les interdépendances entre les mesures.

3.2 Concepts

3.2.1 Concept concernant le sport populaire

Caractéristiques du sport populaire

Les effets positifs du sport et de l'activité physique sont scientifiquement reconnus et politiquement incontestés. Grâce à son offre très vaste, le sport populaire contribue à un style de vie actif et à une meilleure qualité de vie. Le sport améliore la capacité de performance, réduit les prédispositions aux maladies et contribue au développement physique, psychique et social des jeunes. Il exige le respect mutuel et contribue ainsi à la cohésion sociale et à l'intégration.

Des études récentes révèlent que plus de la moitié de la population pratique un sport plusieurs fois par semaine. Le pourcentage de non-sportifs reste constant et représente un quart de la population. L'activité sportive des seniors a quant à elle sensiblement progressé. Une majorité de sportifs ne sont pas membres d'un club traditionnel. Ils pratiquent un sport individuellement ou ont recours aux offres commerciales de sport populaire.

Défis

Les fédérations et les clubs sportifs remplissent de nombreuses fonctions d'intérêt général. En Suisse, ils sont largement tributaires du bénévolat et du volontariat. Les clubs sportifs jouent un rôle clé dans l'intégration et la socialisation des enfants et des adolescents. Nombre d'entre eux mettent ainsi l'accent sur la formation des jeunes en proposant aux enfants et aux adolescents une offre de loisir adaptée et des possibilités d'apprentissage par la pratique. Outre leur valeur pédagogique, ces offres sont également importantes pour la promotion de la santé. Le manque d'exercice physique, les déficits moteurs et le surpoids constituent en effet des problèmes de santé publique de plus en plus sérieux qui, loin de concerner uniquement les adultes, touchent particulièrement les enfants et les jeunes.

L'objectif de l'encouragement du sport populaire est d'augmenter l'activité physique et sportive de l'ensemble de la population. En ce sens, le sport populaire est synonyme de «sport pour tous»: les jeunes et les moins jeunes, les personnes en situation de handicap ou encore la population immigrée. Compte tenu des défis démographiques, il s'agit avant tout de faire prendre conscience de la nécessité de pratiquer un sport «tout au long de la vie». Enfin, l'encouragement du sport doit également inciter les personnes physiquement inactives ainsi que les personnes en surpoids à pratiquer un sport ou une activité physique. Cela passe par des offres ciblées et accessibles.

Mesures

En comparaison internationale, l'offre en termes de sport populaire en Suisse est d'un niveau remarquable. Cependant, les programmes et les outils existants ne sont pas parfaitement adaptés pour faire face aux développements et aux défis sociaux. En effet, le concept a mis en évidence des besoins d'actions à plusieurs égards. Des mesures ciblées s'imposeraient en particulier dans les domaines suivants:

Enfants et adolescents

- Développement de l'offre de sport pour les enfants et les adolescents, en particulier pour les enfants en bas âge car celle-ci est déterminante pour l'activité physique et sportive future.
- Généralisation du sport et de l'activité physique comme plate-forme d'encadrement jeunesse, de santé, d'éducation sociale et d'intégration.

Adultes

- Collecte et diffusion de connaissances sur le thème «faire du sport tout au long de sa vie» compte tenu de l'évolution démographique.
- Amélioration des conditions-cadre de la pratique sportive individuelle et sécurisation de la mise à disposition des espaces nécessaires par des moyens dévolus aux transports et à l'aménagement du territoire.

Clubs et mise en réseau

- Encouragement du développement des clubs sur la base du bénévolat et du volontariat.
- Coordination, mise en réseau et échanges en vue de poursuivre le développement de l'encouragement de l'activité sportive et physique dans le cadre d'une alliance dédiée au sport populaire réunissant des prestataires privés et publics.

3.2.2 Concept concernant la relève et le sport d'élite

Caractéristiques de la relève et du sport d'élite

La relève et le sport d'élite sont un élément central du développement général du sport. Ils ont pour corollaire l'éducation physique, qui transmet d'importantes valeurs positives, promeut un style de vie sain et permet aux jeunes de s'épanouir, tant au plan sportif que personnel. Ils renforcent la cohésion sociale, forgent l'identité nationale et donnent une visibilité internationale à la compétitivité nationale. Les sportifs de haut niveau titrés sont des modèles pour la jeunesse et ils contribuent au rayonnement de la Suisse à l'étranger.

Quelque 1500 sportifs d'élite représentent la Suisse dans les compétitions internationales. Un tiers d'entre eux sont des sportifs d'élite professionnels (ils s'y consacrent à 100%). La moitié de ces sportifs professionnels gagnent moins de 23 000 francs par an. Les deux autres tiers des sportifs de la relève et du sport d'élite travaillent à temps partiel ou s'entraînent pendant leur temps libre. En règle générale, le sport ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins.

Défis

S'imposer à long terme dans les compétitions sportives internationales nécessite des efforts toujours plus importants. Au cours des dernières années, la Suisse a accusé une nette perte de compétitivité. Si les mesures d'encouragement ne sont pas renforcées, il est évident que son retard en matière de relève et de sport d'élite s'accroîtra et que sa compétitivité continuera de s'effriter.

Pour sécuriser la compétitivité de la relève et du sport d'élite suisses sur la scène internationale, des mesures supplémentaires doivent être prises. La Confédération, les cantons et les communes sont tenus d'intensifier leurs efforts, avec les acteurs du sport de droit privé, dans le but d'améliorer les conditions-cadre de la relève et du sport d'élite et de coordonner efficacement les mesures, tout en préservant la primauté de l'initiative privée.

Mesures

Des mesures s'imposent en particulier concernant la promotion des sportifs et des entraîneurs, le soutien des fédérations sportives ainsi que la modernisation et le développement des infrastructures. Les installations sportives ne doivent pas seulement satisfaire aux exigences de la relève et du sport d'élite, mais aussi être rendues accessibles aux sportifs. Compte tenu de l'étroitesse de la marge de manœuvre financière que lui laisse le budget fédéral, le Conseil fédéral a décidé de maintenir le soutien financier de la relève et du sport d'élite à son niveau actuel, car ceux-ci profitent

aussi de développement prévu des infrastructures de sport et d'hébergement à Macolin et Tenero.

Du point de vue de la relève et du sport d'élite, les mesures d'encouragement suivantes sont efficaces:

Sportifs

- Encouragement des écoles de sport et amélioration de l'offre de formation de base et de formation continue vouée au sport d'élite (en particulier au niveau des hautes écoles).
- Mise en place d'un centre national d'entraînement pour la relève et le sport d'élite à l'OFSPPO et intensification des efforts en matière de prestations de services (en particulier diagnostic de performance), de recherche et de développement.
- Mise à l'étude des possibilités d'amélioration de la prévoyance professionnelle des sportifs d'élite.
- Poursuite du développement des modèles de service de l'armée et du corps des gardes-frontière; extension de l'encouragement du sport d'élite aux membres de la protection civile et du service civil.

Fédérations sportives nationales

- Soutien des fédérations sportives dans le domaine de la promotion de la relève.
- Renforcement de la compétence d'organisation et de gestion des fédérations sportives nationales et des clubs de sport; encouragement des fonctions exercées à titre honorifique et de l'occupation de postes dirigeants par des femmes.
- Professionnalisation de l'entraînement et sécurisation de normes de qualification adéquates.
- Sécurisation de l'accès de certains cadres nationaux à des installations d'entraînement adaptées n'appartenant pas à la Confédération.
- Augmentation de l'aide financière accordée à la lutte contre le dopage (Fondation Antidoping Suisse).

3.2.3 Concept concernant les infrastructures sportives

Situation actuelle

La Confédération gère un centre de sport à Macolin et à Tenero. Le premier réunit sous le même toit tous les domaines importants de l'encouragement du sport en Suisse: formation et recherche, développement et conseil, politique du sport et réalisation de programmes, mais aussi infrastructures d'entraînement et cours. Parallèlement à la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM) et aux domaines Jeunesse+Sport et Sport des adultes, les fédérations sportives nationales dispensent leurs cours de formation et de formation continue à Macolin. Il s'agit d'un site d'entraînement important pour les sportifs d'élite; il abrite aussi le centre d'entraînement national de diverses fédérations sportives et le centre d'encouragement du sport de l'armée.

Le Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST) est le centre du sport des jeunes et, en raison des conditions climatiques qui règnent sur le site, le centre d'entraînement national de certaines fédérations sportives. De nombreux cours de sport pour jeunes organisés par le canton et camps d'entraînement des fédérations sportives nationales ont lieu à Tenero. Environ 60 % des cours relèvent de J+S. Le CST est non seulement un centre du sport populaire pour les jeunes, mais aussi un centre d'entraînement pour la relève et le sport d'élite. Par ailleurs, la commune abrite une école professionnelle pour sportifs d'élite et, depuis 2014, un gymnase sportif bilingue.

Défis

La hausse de la demande dans tous les domaines met l'OFSPPO dans l'impossibilité de proposer une offre adaptée aux besoins. Le sous-dimensionnement des infrastructures, en particulier, pose problème: le manque de locaux et de surfaces se fait de plus en plus cruellement sentir. Plusieurs installations ont besoin d'être rénovées ou ne répondent plus aux exigences. . Faute de locaux adaptés, les dernières connaissances en matière de sport et d'entraînement ne peuvent pas être mises en pratique dans certains sports.

L'accès à des infrastructures modernes constitue une condition clé pour la formation sportive, les cours dans le domaine du sport populaire et l'encouragement de la relève et du sport d'élite. Ces dernières années, les attentes à l'égard des infrastructures de formation et d'entraînement ont sensiblement évolué. En comparaison internationale, les infrastructures existantes à Macolin et à Tenero n'y répondent encore que difficilement. De plus, des conflits d'utilisation entre les différents groupes de clients et les sports compliquent leur gestion.

Projets de rénovation et de construction

D'après la demande en matière de sport populaire et de sport d'élite, on estime que les besoins de rénovation et de construction sur les sites de Macolin et de Tenero sont considérables (près de 400 millions de francs). Compte tenu des perspectives budgétaires de la Confédération, ils ne pourront être couverts à court ou à moyen terme. Pour la période de 2018 à 2023, des projets de construction représentant un investissement de près de 182 millions de francs sont prévus.

En raison des restrictions budgétaires de la Confédération, la planification et la réalisation de nombreux projets de construction ont dû être reportées après 2024 et ce, bien que les besoins de la Confédération en infrastructures sportives supplémentaires apparaissent clairement dans le concept concernant le sport populaire et celui concernant la relève et le sport d'élite. Cela vaut aussi pour le centre national de sports de neige, dont la planification est ajournée jusqu'en 2023.

3.3 Conditions-cadre financières de l'encouragement du sport par la Confédération

3.3.1 Résultat de l'analyse des besoins

La Confédération devrait dépenser pas moins de 935 millions de francs pour rattraper le retard pris en matière d'encouragement du sport. Cette estimation est basée sur une analyse systématique des besoins et sur les priorités définies dans le cadre de l'élaboration des trois concepts. Elle serait toutefois très supérieure si l'on prenait en compte les attentes et les exigences des fédérations sportives, mais aussi et de plusieurs cantons.

La lettre du 27 mai 2015 annonçant l'ouverture de la procédure de consultation rappelait aux destinataires la nécessité de fixer rigoureusement l'ordre de priorité des mesures débattues, compte tenu des restrictions auxquelles est soumis le budget fédéral. En se fondant sur les résultats de la consultation, le Conseil fédéral a fixé les priorités de la politique financière et les principaux axes d'encouragement pour les années à venir.

3.3.2 Evaluation de politique sportive

Sur la base des résultats de la consultation, les mesures proposées dans chacun des trois concepts (concept concernant le sport populaire, concept concernant la relève et le sport d'élite et concept concernant les infrastructures sportives) ont été passées une nouvelle fois au crible. A l'issue de cet examen, une coupe linéaire dans les mesures

prévues n'a pas paru opportune pour atteindre les objectifs fixés, tant du point de vue de la politique d'encouragement du sport que de la politique du sport.

Pour que le sport suisse puisse se développer conformément à la motion de la CSEC, les mesures qu'elle propose sont non seulement souhaitables mais bel et bien nécessaires du point de vue de la politique du sport. Bien qu'une mise en œuvre échelonnée de ces mesures ne soit pas pertinente dans tous les domaines, elle l'est du point de vue de la politique financière.

La priorité doit être donnée aux mesures nécessitant une mise en œuvre rapide, c'est-à-dire celles pour lesquelles il est urgent d'agir en raison des évolutions intervenues. D'après les résultats de la consultation, les mesures d'encouragement de la relève et de rénovation et d'extension des infrastructures sportives de Macolin et de Tenero sont prioritaires.

4. Priorités d'action pour la Confédération et mise en œuvre

4.1 Processus en deux phases

Une première phase (de 2017 à 2023) sera principalement consacrée à la consolidation des programmes existants et des aspects prioritaires de l'encouragement du sport ainsi qu'à la réalisation des projets de rénovation et de constructions totalement indispensables. Au début de la nouvelle décennie, il s'agira ensuite de déterminer, pour une deuxième phase (à partir de 2024), selon quelles modalités l'encouragement du sport doit se poursuivre, compte tenu des possibilités financières qu'offre le budget fédéral.

La faible marge de manœuvre que laisse le prochain plan financier a été doublement prise en compte: la réalisation de certaines mesures sera différée et certains projets passeront à la trappe suite à la redéfinition des priorités. Les mesures relatives à la relève et au sport d'élite visant à apporter un soutien supplémentaire aux sportifs et aux fédérations sportives nationales, par exemple, seront abandonnées. En matière d'infrastructures sportives, cela se traduira par l'annulation de certains projets de construction à Macolin et à Tenero et par le gel provisoire du projet de création d'un centre national de sports de neige.

Le présent plan d'action indique également les ressources financières nécessaires pour financer les mesures de la Confédération. Pour garantir l'efficacité de ces mesures à long terme, des efforts supplémentaires doivent également être consentis par les acteurs du secteur privé, les cantons et les communes. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces mesures, les services compétents de la Confédération coopèrent de multiples manières avec les partenaires privés ou de droit public. Cette collaboration est une condition *sine qua non* du succès de l'encouragement du sport et doit être encore renforcée à l'avenir.

4.2 Mesures 2017-2023

4.2.1 Sport populaire

Les débats parlementaires des derniers mois concernant Jeunesse+Sport ont montré que ce programme bénéficiait d'une large assise politique. Cela s'explique par les qualités programmatiques de J+S (grande qualité de la formation, sécurité, éthique, prévention, intégration) qui répond aux attentes et aux besoins actuels de la société.

Il suffit pour s'en convaincre d'observer la forte croissance de la demande de cours et de camps J+S. En 2015, les aides financières allouées ont augmenté de 6,7 % par rapport

à l'année précédente. En 2016, une progression au moins équivalente est attendue. La croissance est spécialement marquée dans le domaine du sport des enfants (chez les 5 à 10 ans). Parallèlement, le rapport entre les heures/jours-participants inscrits et réellement présents s'améliore.

Le crédit supplémentaire de 17 millions de francs alloué a permis de compenser la hausse des subventions pour l'année 2015. En raison de cette croissance, réjouissante du point de vue sportif, la rallonge budgétaire accordée à partir de 2016 deviendra insuffisante dès 2017.

Compte tenu de la considération dont jouit J+S sur le plan de la politique sociale et sportive et de la nouvelle hausse de la demande attendue dans les prochaines années, le Conseil fédéral a décidé le 25 mai 2016 d'augmenter de 10 millions de francs le crédit alloué à J+S à partir de 2017, le portant à 105,5 millions de francs au total. Lors des années suivantes, une augmentation de 5 millions par an est prévue jusqu'en 2020. Il conviendra de vérifier à cet égard si de nouveaux sports peuvent être intégrés dans le programme J+S et à quelles conditions, et de quelle manière l'encouragement du sport et de l'activité physique peut mieux tenir compte des enfants et des adolescents en surpoids.

4.2.2 Relève et sport d'élite

Le soutien financier accordé par la Confédération aux sportifs et aux fédérations sportives nationales restera inchangé pendant la période de 2017 à 2023. L'extension des infrastructures sportives et des capacités de logement prévu durant cette phase à Macolin et à Tenero profitera également, tant directement qu'indirectement, à la relève et au sport d'élite.

4.2.3 Infrastructure sportives

Projets de rénovation et d'extension à Macolin et à Tenero

Conformément aux priorités établies dans le concept de la Confédération concernant les infrastructures sportives, la réalisation des projets de constructions suivants est prévue pendant la phase 2018-2023:

Macolin:

Diagnostic de la performance et récupération (47 millions de francs)
Salle de formation (20 millions de francs)
Bâtiments d'hébergement (23 millions de francs; financement spécial)

Tenero:

Quatrième étape de construction du CST (48 millions de francs)
Rénovation des piscines et des vestiaires (première étape) (22 millions de francs)
Bâtiments d'hébergement (22 millions de francs; financement spécial)

Des financements spéciaux sont prévus pour la construction des bâtiments d'hébergement (à Macolin: sur le budget de l'armée; à Tenero: aide financière du Don national suisse et de Swiss Olympic).

Centre national de sports de neige

La création d'un centre national de sports de neige pour la jeunesse suisse occupe le débat public depuis plusieurs années. Sur la base d'une évaluation globale de neuf projets dans différents cantons, le projet de Lenzerheide (dans le canton des Grisons) arrive en première place.

La consultation a révélé qu'une large majorité des participants étaient opposés à la réalisation d'un centre national de sports de neige ou ne considéraient pas celle-ci comme prioritaire au vu de la situation budgétaire actuelle de la Confédération. Dans

ces conditions, il convient d'annuler les travaux prévus et de reporter la décision concernant leur reprise à 2023. Ce report permettra par ailleurs de tenir compte des expériences accumulées entre-temps dans le cadre de l'Initiative sports de neige Suisse lancée en 2014.

4.3 Mesures à partir de 2024

Compte tenu de la marge de manœuvre financière limitée dont dispose la Confédération, seul un petit nombre de mesures prévues dans les concepts concernant respectivement le sport populaire, la relève et le sport d'élite ainsi que les infrastructures sportives pourront être réalisées. La mise en œuvre de mesures importantes du point de vue de la politique sportive et sociale devra donc être différée de plusieurs années. La priorité pour la période 2024-2029 a été accordée aux mesures suivantes:

4.3.1 Sport populaire

Enfants et adolescents

- Offres pour les enfants et les adolescents et en particulier pour les enfants en bas âge, car celle-ci est déterminante pour l'activité physique et sportive future.
- Généralisation du sport et de l'activité physique comme plate-forme d'encadrement jeunesse, de santé, d'éducation sociale et d'intégration.

Autres mesures

- Coordination des mesures avec l'ensemble des partenaires en vue d'améliorer les conditions-cadre de la pratique sportive individuelle et de garantir la mise à disposition des espaces nécessaires.
- Collecte et diffusion de connaissances sur le thème «faire du sport tout au long de sa vie» compte tenu de l'évolution démographique.
- Encouragement du développement des clubs sur la base du bénévolat et du volontariat.
- Coordination, mise en réseau et échanges en vue de poursuivre le développement de l'encouragement de l'activité sportive et physique dans le cadre d'une alliance dédiée au sport populaire réunissant des prestataires privés et publics.
- Renforcement de la position des coordinateurs de sport par des mesures de formation améliorées ainsi que par des activités de services et de conseils.

4.3.2 Relève et sport d'élite

Sportifs

- Encouragement des écoles de sport et amélioration de l'offre de formation de base et de formation continue vouée au sport d'élite (en particulier au niveau des hautes écoles).
- Mise en place d'un centre national d'entraînement pour la relève et le sport d'élite à l'OFSPPO et intensification des efforts en matière de prestations de services (en particulier diagnostic de performance), de recherche et de développement.
- Poursuite du développement des modèles de service de l'armée et du corps des gardes-frontière; extension de l'encouragement du sport d'élite aux membres de la protection civile et du service civil.

Fédérations sportives nationales

- Soutien des fédérations sportives en matière de promotion de la relève.
- Renforcement de la compétence d'organisation et de gestion des fédérations sportives nationales et des clubs de sport; encouragement de l'exercice de fonctions à titre honorifique et de l'occupation de postes dirigeants par des femmes.
- Professionnalisation de l'entraînement et sécurisation de normes de qualification

adéquates.

- Sécurisation de l'accès de certains cadres nationaux à des installations d'entraînement adaptées n'appartenant pas à la Confédération.
- Augmentation de l'aide financière accordée à la lutte contre le dopage (Fondation Antidoping Suisse).

4.3.3 Infrastructures sportives

Macolin

- Salle de sport avec installation pour les sports de combat et installation de tir
- Bâtiment administratif et d'accueil
- piste de ski à roulettes reliée à l'installation de tir
- Stade d'eaux vives
- Dôme gonflable
- Couverture des courts de tennis
- Salle pour les sports à composante artistique

Tenero

- Rénovation des piscines et des vestiaires – deuxième étape
- Rénovation du bâtiment multifonctions Naviglio
- Couverture des courts de tennis
- Patinoire couverte

5. Conséquences financières

5.1 Mesures 2017-2023

La mise en œuvre des mesures et des projets présentés entraînera les dépenses supplémentaires suivantes pour le budget fédéral lors de la période 2017-2023:

Relève et sport d'élite ainsi que sport populaire

| [en millions de francs] | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|
| Sport populaire | | | | | | | |
| Jeunesse+Sport: subventions | 10,0 | 15,0 | 20,0 | 25,0 | 25,0 | 25,0 | 25,0 |
| Relève et sport d'élite | | | | | | | |
| Subventions | - | - | - | - | - | - | - |
| Total relève et sport d'élite ainsi que sport populaire | | | | | | | |
| Subventions | 10,0 | 15,0 | 20,0 | 25,0 | 25,0 | 25,0 | 25,0 |

Infrastructures sportives

| [en millions de francs] | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Infrastructure sportive Macolin | | | | | | | |
| Diagnostic de la performance et récupération | | | | | | | |
| Investissement initial (planification et réalisation) | | | | | 10,0 | 19,0 | 18,4 |
| Entretien, modification et frais d'exploitation suppl. | | | | | | | |
| Salle de formation | | | | | | | |
| Investissement initial (planification et réalisation) | | | 6,0 | 8,0 | 6,3 | | |
| Entretien, modification et frais d'exploitation suppl. | | | | | | 1,4 | 1,4 |
| Infrastructure sportive Tenero | | | | | | | |
| 4e étape de construction CST | | | | | | | |
| Investissement initial (planification et réalisation) | | 10,0 | 22,0 | 16,4 | | | |
| Entretien, modification et frais d'exploitation suppl. | | | | | 3,1 | 3,1 | 3,1 |
| Rénovation et agrandissement des piscines et des vestiaires, 1re étape | | | | | | | |
| Investissement initial (planification et réalisation) | | | | 4,0 | 9,0 | 9,0 | |
| Entretien, modification et frais d'exploitation suppl. | | | | | | 0,2 | 0,2 |
| Direction proj. de construction et expl. des ouvrages OFCL | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 |
| Total Infrastructures sportives | | | | | | | |
| Investissement initial (planification et réalisation) | 0,0 | 10,0 | 28,0 | 28,4 | 25,3 | 28,0 | 18,4 |
| Entretien, modification et frais d'exploitation suppl. | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 3,1 | 4,7 | 4,7 |
| Direction proj. de construction et expl. des ouvrages OFCL | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 |

Bâtiments d'hébergement (financement séparé hors du crédit d'engagement «Constructions civiles»)

| | | | | | | | |
|---|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|------------|
| Macolin | | | | | | | |
| Investissement initial (planification et réalisation) | | | | 2,3 | 8,8 | 8,8 | 3,0 |
| Entretien, modification et frais d'exploitation suppl. | | | | | | | |
| Tenero | | | | | | | |
| Investissement initial (planification et réalisation) | | | | 4,2 | 4,2 | 6,6 | 6,6 |
| Entretien, modification et frais d'exploitation suppl. | | | | | | | |
| Total bâtiments d'hébergement | | | | | | | |
| Investissement initial (planification et réalisation) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 6,5 | 13,0 | 15,4 | 9,6 |
| Entretien, modification et frais d'exploitation suppl. | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |

Besoin de financement total (sans les bâtiments d'hébergement)

| [en millions de francs] | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Subventions | 10,0 | 15,0 | 20,0 | 25,0 | 25,0 | 25,0 | 25,0 |
| Investissements | 0,0 | 10,0 | 28,0 | 28,4 | 25,3 | 28,0 | 18,4 |
| Entretien, modification et frais d'exploitation suppl. | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 3,1 | 4,7 | 4,7 |
| Direction proj. de construction et expl. des ouvrages OFCL | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 |
| TOTAL Besoin de financement | 10,8 | 25,8 | 48,8 | 54,2 | 54,2 | 58,5 | 48,9 |

5.2 Mesures à partir de 2024

Etant donné que les mesures et les projets dont la réalisation est prévue à partir de 2024 ne grèveront pas le budget fédéral avant une dizaine d'années, les conséquences financières ne sont pas présentées dans le présent document.